

Donation parents / enfants

Par **IsaPica**, le 14/09/2015 à 15:33

Bonjour,

Avec mon mari nous avons 2 filles (46 et 36 ans) et nous souhaitons leur faire une donation d'une somme d'argent.

Nous avons tous les 2 moins de 80 ans.

L'abattement est-il de 31865€ par enfant et par conjoint? ou de 100 000€ par enfant et par conjoint?

Suffit-il de remplir le formulaire cerfa n°2735? ou faut-il passer devant un notaire?

Et y a t-il un montant maximum si nous procédons à la donation en espèces?

Merci d'avance.

Cdt

Par **serge74**, le 14/09/2015 à 15:57

bonjour,

voir

<http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espld=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandard>

c'est donc 31 865 + 100 000 par parents et par enfants, pour éviter de payer des taxes.

pas besoin de notaire. je pense que l'on peut tout donner en espèces.